

ANNEXE 10 – ELEMENTS HYDRAULIQUES

Département de l'Aude

Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières
Minervois – ZA des Cabanon de Bories
Commune de Lézignan-Corbières (11)

Création d'une zone d'activité



BZ - 10130	Rédaction : Cabinet Gaxieu
------------	----------------------------

TABLE DES MATIERES

1. Etat des lieux hydraulique et principe de gestion des eaux pluviales Page 1

2. Justification de l'assainissement non collectif Page 25



ETAT DES LIEUX HYDRAULIQUE ET PRINCIPE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Aménagement de la zone d'activité
« les Cabanons de Bories »

Version	Date	Objet	Rédaction	Validation	
1	08/10/2025	Création	PVE-RLC	NCS	

BZ-10131





TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
1. OBJET ET LOCALISATION	3
2. ETAT DES LIEUX HYDRAULIQUE	5
2.1. Contexte hydrographique.....	5
2.2. Contexte vis-à-vis du risque inondation	6
2.3. Contexte topographique et orientation du ruissellement pluvial	8
2.4. Ouvrages de gestion des eaux pluviales existants.....	12
2.5. Bassins versants d'étude	14
2.6. Occupation du sol actuelle	15
2.7. Captage AEP, Puit et Forage	16
2.8. Zones humides.....	17
2.9. Conclusion de l'état des lieux hydraulique.....	18
3. PRINCIPE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES PROJETE	19
3.1. Présentation des aménagements projetés	19
3.2. Principe de gestion des eaux pluviales.....	20
4. CADRE REGLEMENTAIRE D'INTERVENTION ET POURSUITES DES ETUDES.....	23
4.1. Cadre réglementaire d'intervention.....	23
4.2. Investigations géotechniques à réaliser	23
4.3. Plan de maîtrise foncière.....	24
4.1. Autorisation de busage du fossé de la RD611.....	24

1. OBJET ET LOCALISATION

La Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois projette l'aménagement d'une zone d'activité à cheval sur la partie Sud de la commune de Lézignan-Corbières et la partie Nord de la commune de Ferrals-les-Corbières.

L'opération se situe en bordure Sud-Est de la RD 611 et comprend la création de plusieurs lots desservis par une voie d'accès principale. Elle s'étend sur une emprise de 5.32 ha.



Figure 1 : Localisation de l'opération sur fond de carte IGN

Le présent document a pour objectifs :

- De définir l'état des lieux hydraulique au droit de la zone de projet ;
- De définir les principes de gestion des eaux pluviales des aménagements projetés pouvant être envisagés au vu du contexte local.

Environnement de la zone de projet :

Plusieurs installations sont présentes à proximité de la zone de projet :

- ✕ La centrale photovoltaïque de Ferrals-Les-Corbières
- ✕ Le refuge SPA de Lézignan-Corbières (chenil)
- ✕ Une zone d'exploitation de matériaux de construction – Point P

Plusieurs routes et chemins agricoles bordent la zone de projet. Dans un souci de compréhension pour la suite du document, des dénominations ont été définies pour les chemins qui n'en disposent officiellement pas :

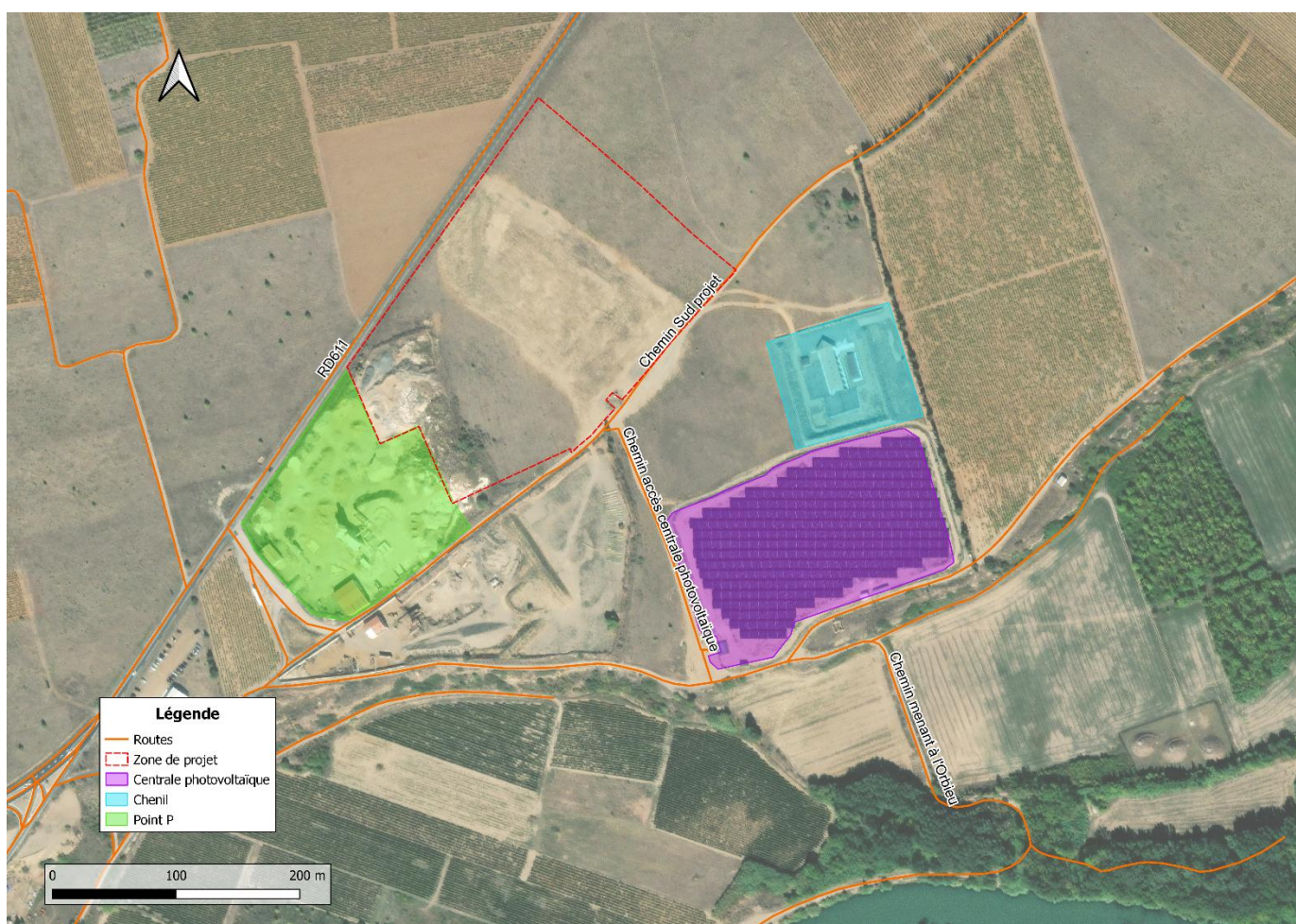


Figure 2 : Environnement de la zone de projet

2. ETAT DES LIEUX HYDRAULIQUE

2.1. Contexte hydrographique

Le projet se situe à environ 430 m en rive gauche de l'Orbieu.

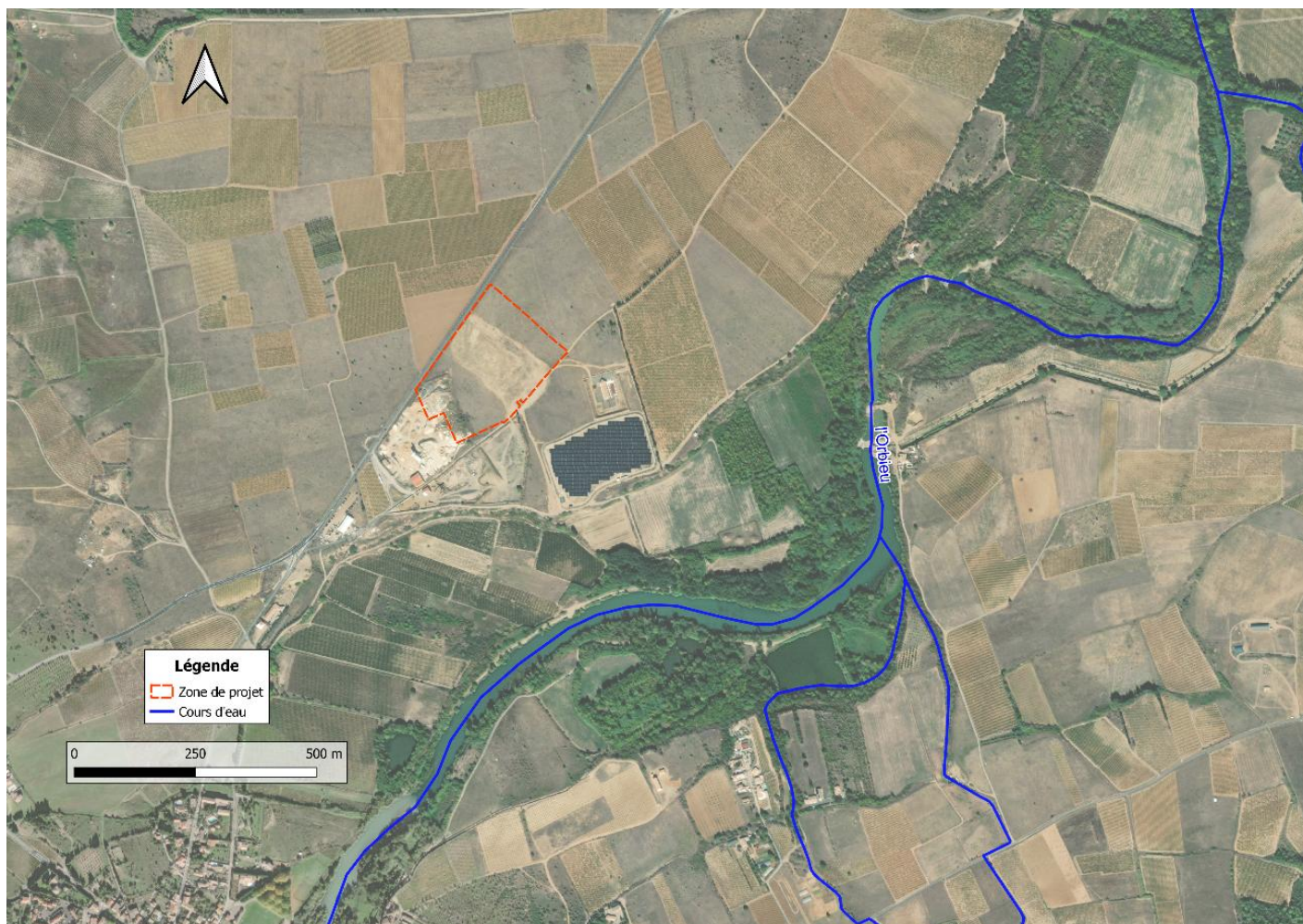


Figure 3 : Rivière de l'Orbieu à proximité du projet

2.2. Contexte vis-à-vis du risque inondation

Plusieurs zonages illustrant le risque d'inondation existent au droit de la zone de projet :

- Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) du bassin de l'Orbieu
- Porté A Connaissance Inondation (PAC) du 20 Mai 2019 concernant les crues du 15 au 16 octobre 2018

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION (PPRI)

- Le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) du bassin de l'Orbieu a été approuvé par l'Arrête Préfectoral n° 2004-11-3223 en date du 1er décembre 2004. Pour la commune de Lézignan-Corbières, il a fait l'objet d'une révision en date du 30/09/2016 approuvé par arrêté préfectoral n°DDTM-SPRISR-2016-027.
- La zone de projet n'est pas concernée par le zonage réglementaire. Il se situe en zone blanche, hors zone inondable.

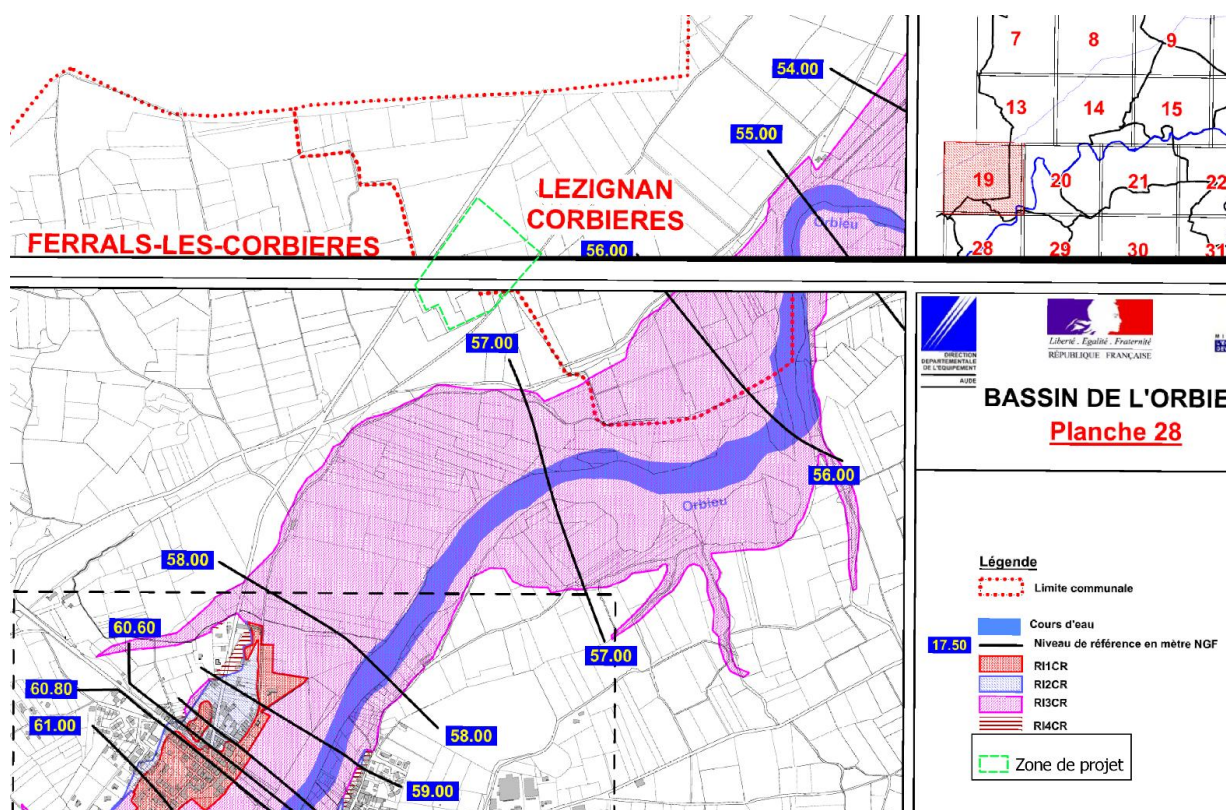


Figure 4 : Zonage réglementaire du PPRI au droit de la zone de projet

- Dispositions spécifiques en zone blanche

Toute occupation du sol est interdite dans une bande de 7 m à partir de la crête des berges des cours d'eau ou des fossés d'écoulement présentant un bassin versant d'une superficie supérieure ou égale à 1 km². Cette bande sera réduite à 3m à partir de la crête des berges si le pétitionnaire prouve que le bassin versant est inférieur à 1 km².

PORTE A CONNAISSANCE INONDATION (PAC)

Le porté à connaissance du 20 Mai 2019 concernant les crues du 15 au 16 octobre 2018 cartographie une zone inondable dont les limites au droit de Lézignan-Corbières et Ferrals-les-Corbières ne concernent pas la zone de projet.

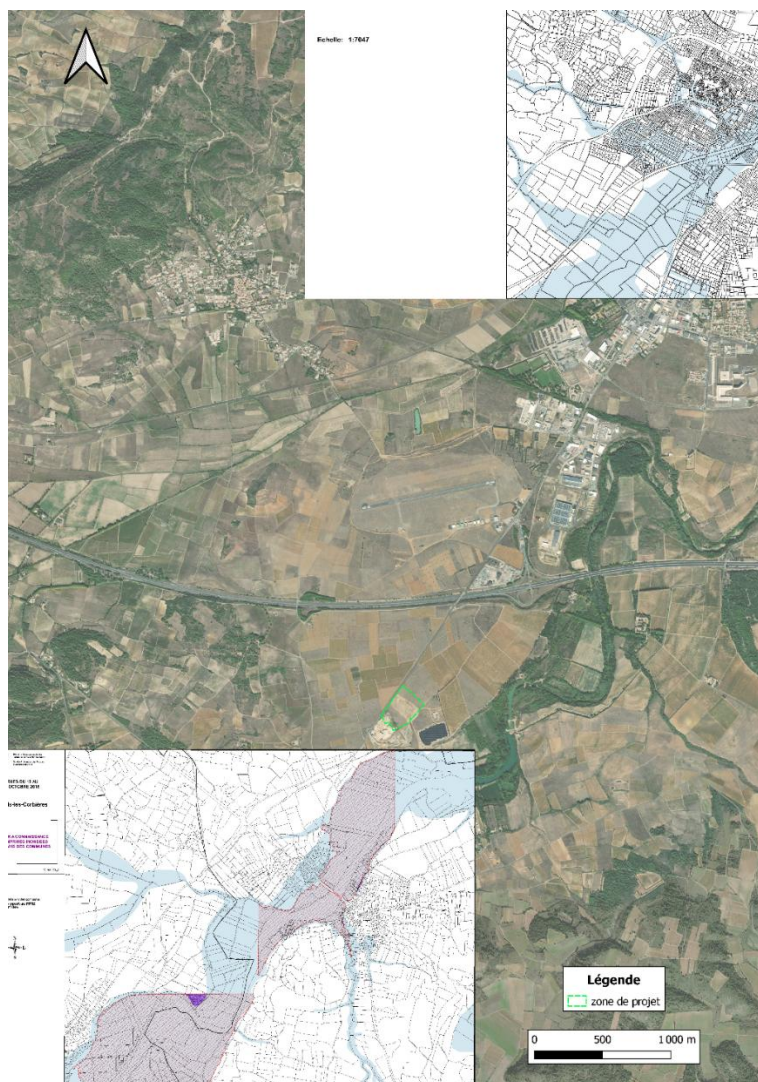


Figure 5 : PAC de Lézignan-Corbières et Ferrals-les-Corbières

SYNTHESE CONCERNANT LA VULNERABILITE DE LA ZONE DE PROJET FACE AU RISQUE INONDATION

La zone de projet est située en dehors des zonages inondation existants sur le secteur d'étude.



2.3. Contexte topographique et orientation du ruissellement pluvial

OBSERVATION PREALABLE CONCERNANT LA RD611

La route départementale 611 agit comme une barrière aux écoulements. En effet, la voirie est en surélévation et il n'y a pas d'ouvrages hydrauliques en traversée de la Route Départementale au droit de la zone de projet tel que décrit plus loin dans le document. Le ruissellement de l'Ouest et de l'Est de la route sont donc isolés l'un de l'autre. Il ne peut pas y avoir de venues d'eau venant de l'Ouest de la RD611 sur la zone de projet.

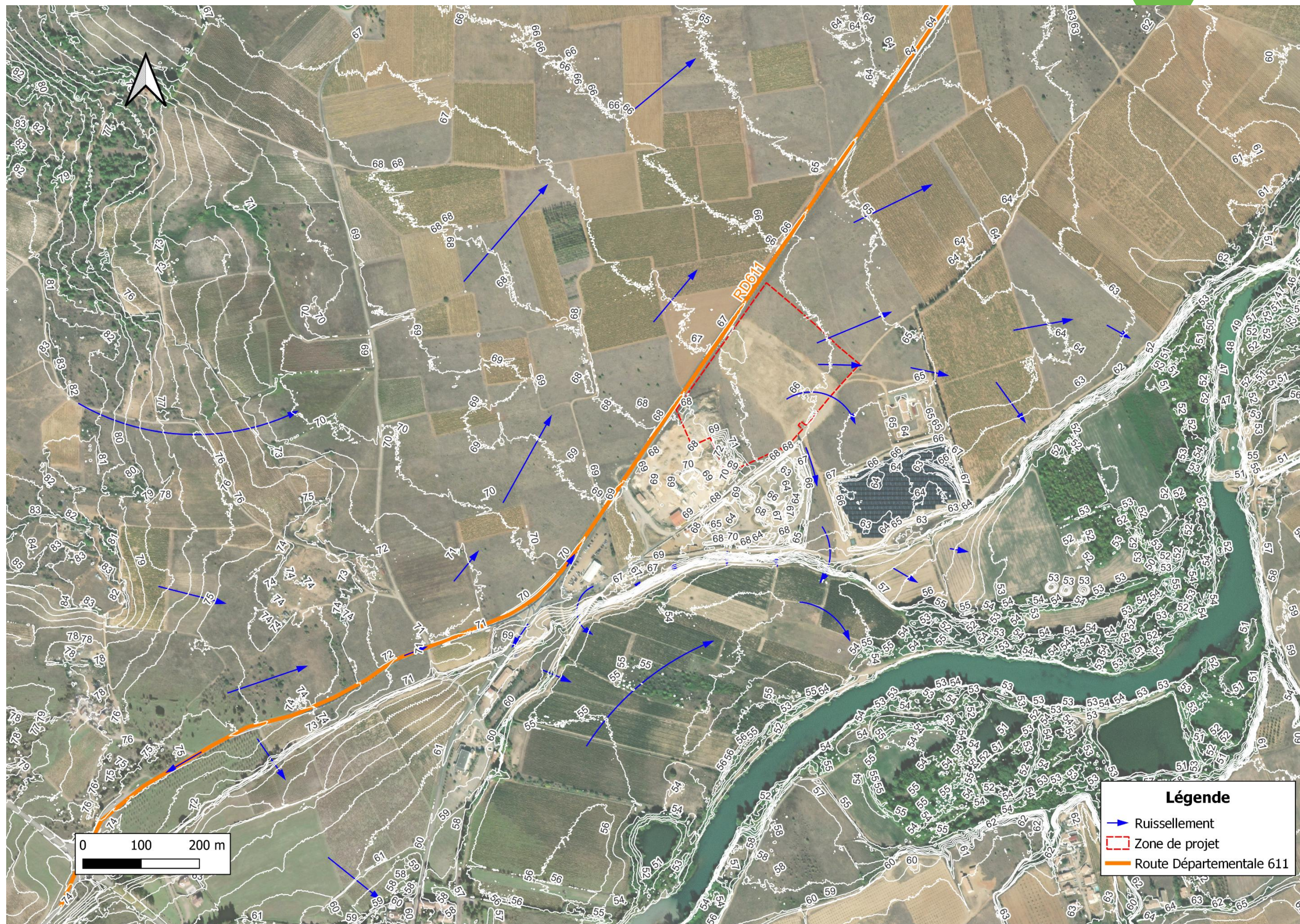


Figure 6 : Ruissellement général du secteur d'étude



SUR LA ZONE DE PROJET

- La zone de projet est comprise entre les altitudes 73 m NGF au Sud et 66 m NGF à l'Est.
- Un point haut topographique est présent au Sud du projet et la topographie générale de la zone de projet décroît dans le sens Sud > Est.
- La pente du terrain naturel est marquée sur la partie Sud avec un remblai important séparant la zone de projet avec la parcelle de point P et est relativement plane sur le reste de la zone (environ 0.6%).

SUR LA ZONE D'ETUDE

La zone d'étude considérée est constituée de l'environnement proche de la zone de projet.

- Le ruissellement général de la zone se dirige globalement vers l'Orbieu ;
- Plusieurs merlons de terre, murs, talus et fils d'eau sont présents. Les murs et merlons de terre agissent comme des obstacles linéaires face au ruissellement pluvial. Les talus et les fils d'eau (notamment en pied de talus) agissent comme des chemins préférentiels, guidant les écoulements.

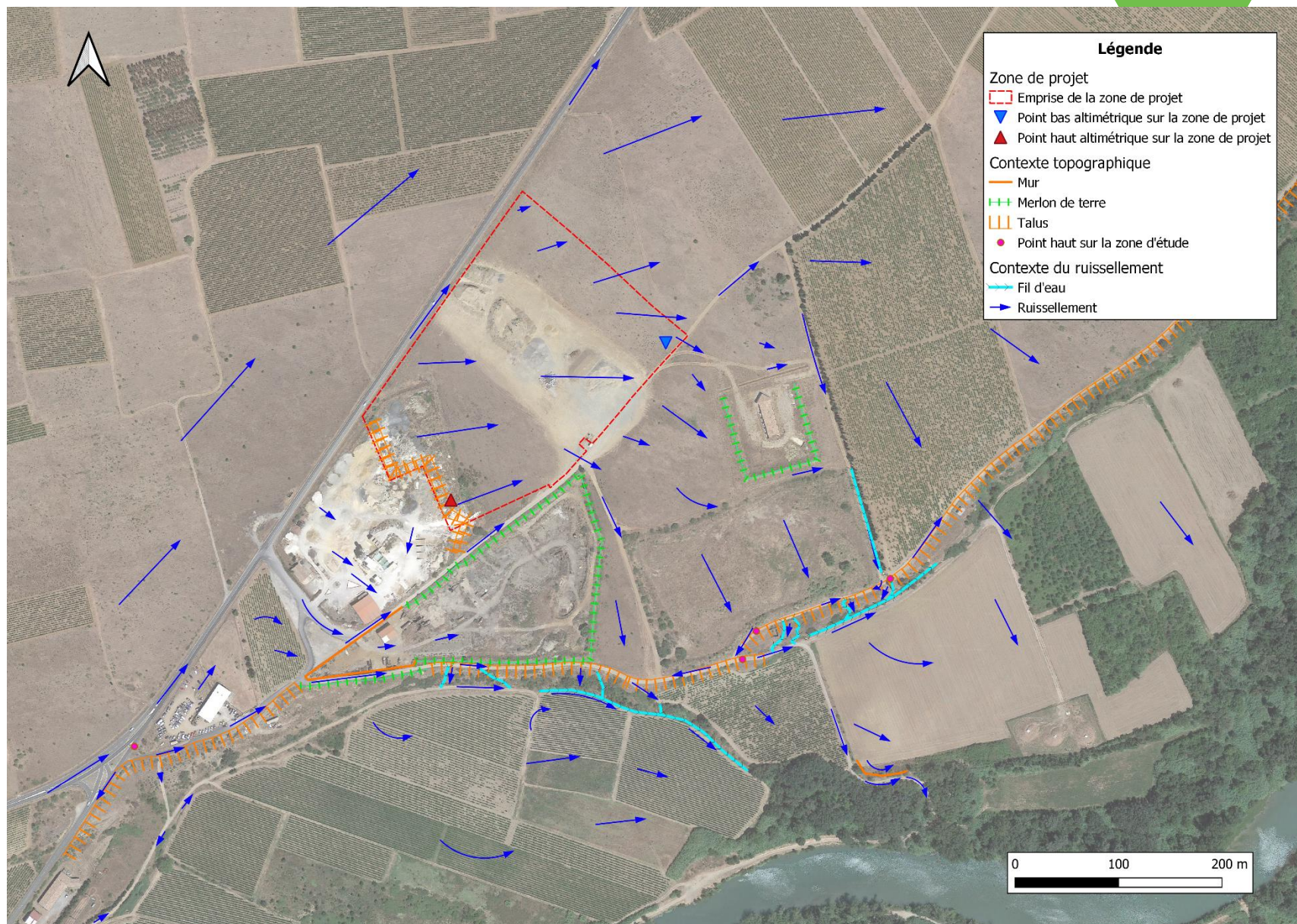


Figure 7 : Ruissellement pluvial actuel sur la zone d'étude

ETAT DES LIEUX HYDRAULIQUE ET PRINCIPE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES
Aménagement de la zone d'activité « les Cabanons de Bories »
BZ-10131



2.4. Ouvrages de gestion des eaux pluviales existants

LE LONG DE LA RD611

- Actuellement, un fossé est présent de part et d'autre de la RD611, longeant la bordure Ouest de la zone de projet. Ces fossés s'écoulent en direction de l'autoroute A61, située au Nord du projet, avant de rejoindre l'Orbieu. Ponctuellement, ces fossés sont remplacés à proximité de la zone de projet par des passages busés longitudinaux, au droit d'accès des parcelles viticoles, respectivement de diamètre Ø500 mm et Ø400 en bordure Sud-Est et Nord-Ouest de la RD.

SUR LA ZONE DE PROJET

- Il n'y a pas d'ouvrage présent sur la zone de projet.

SUR LA ZONE D'ETUDE

- Devant le chenil à l'Est de la zone, un fossé sans exutoire est présent. Un bassin de rétention se situe également à l'arrière du bâtiment. Ces deux ouvrages semblent fonctionner par infiltration.
- Un fossé enherbé se trouve le long du chemin menant à l'Orbieu au Sud de la zone en aval de la centrale photovoltaïque, s'écoulant vers l'Orbieu. L'exutoire de ce fossé semble être une conduite colmatée, de diamètre Ø300 mm, plus à l'aval, se dirigeant vers la rivière. La continuité hydraulique aurait été interrompue par l'aménagement d'un chemin d'accès à la parcelle viticole.

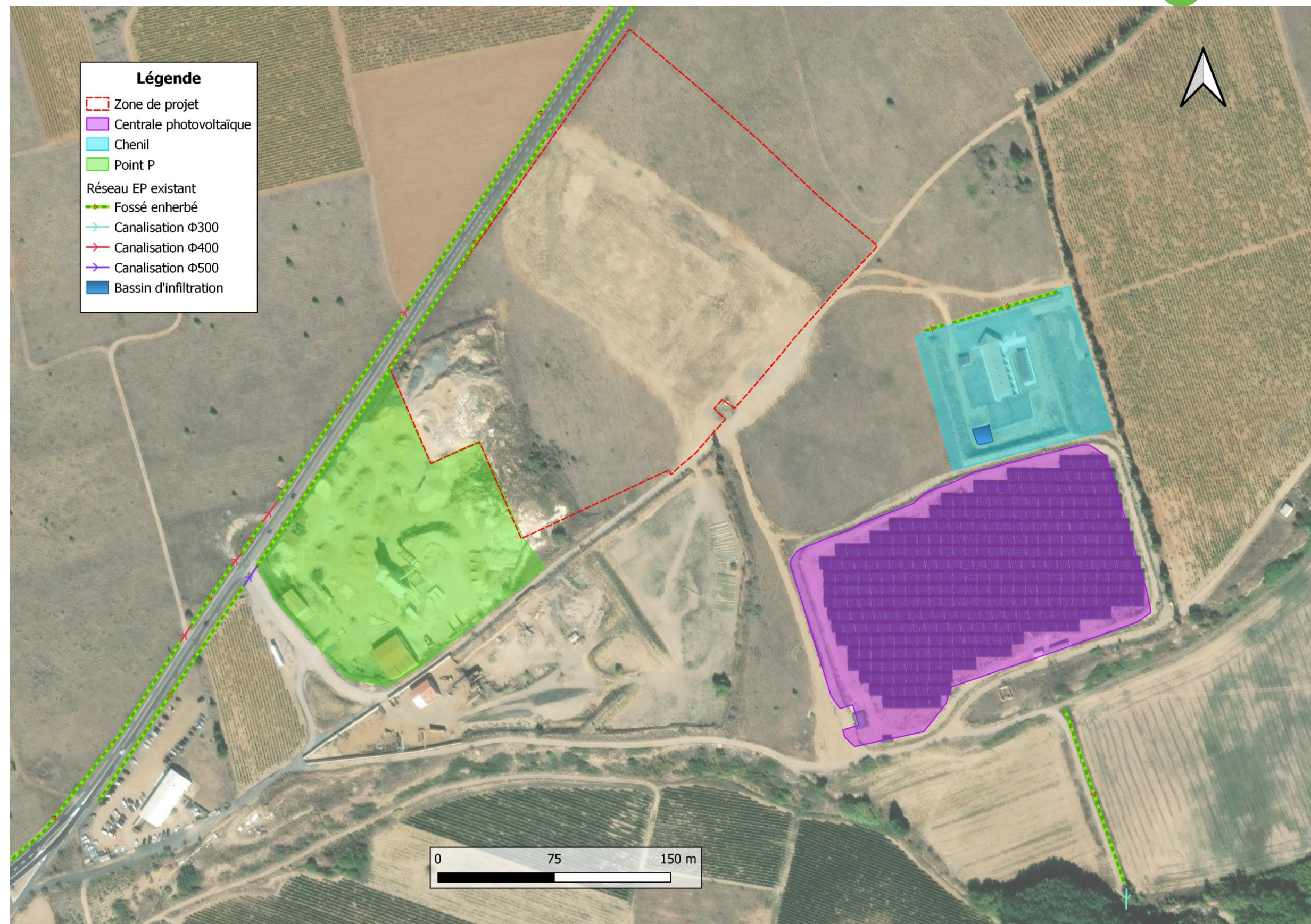


Figure 8 : Ouvrages pluviaux existants

2.5. Bassins versants d'étude

SECTEUR D'ETUDE

Les eaux de ruissellement pluvial de la zone d'étude s'écoulent en totalité vers la rivière l'Orbieu située plus au Sud.

Le bassin versant d'étude se décompose en 3 sous bassins versants distincts ayant chacun un cheminement préférentiel des écoulements jusqu'à l'Orbieu et un exutoire.

ZONE DE PROJET

La zone de projet n'intercepte aucun bassin versant amont.

Elle est concernée par les trois sous bassins versants évoqués ci-dessus.

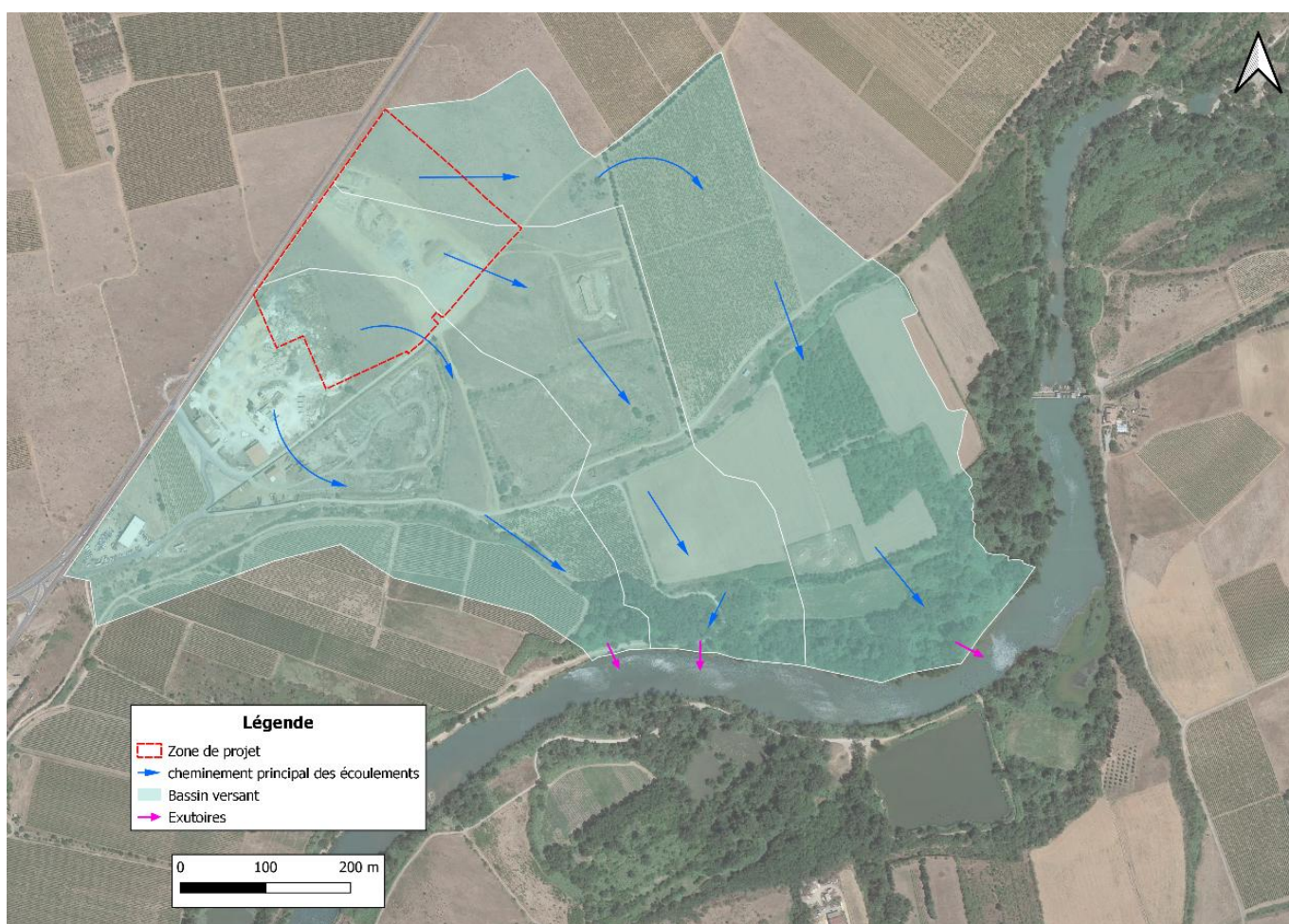


Figure 9 : Bassin versant d'étude

2.6. Occupation du sol actuelle

- La zone de projet est presque intégralement occupée par des espaces perméables. Seule une partie de sol compacté est située au Sud-Est de la zone de projet.

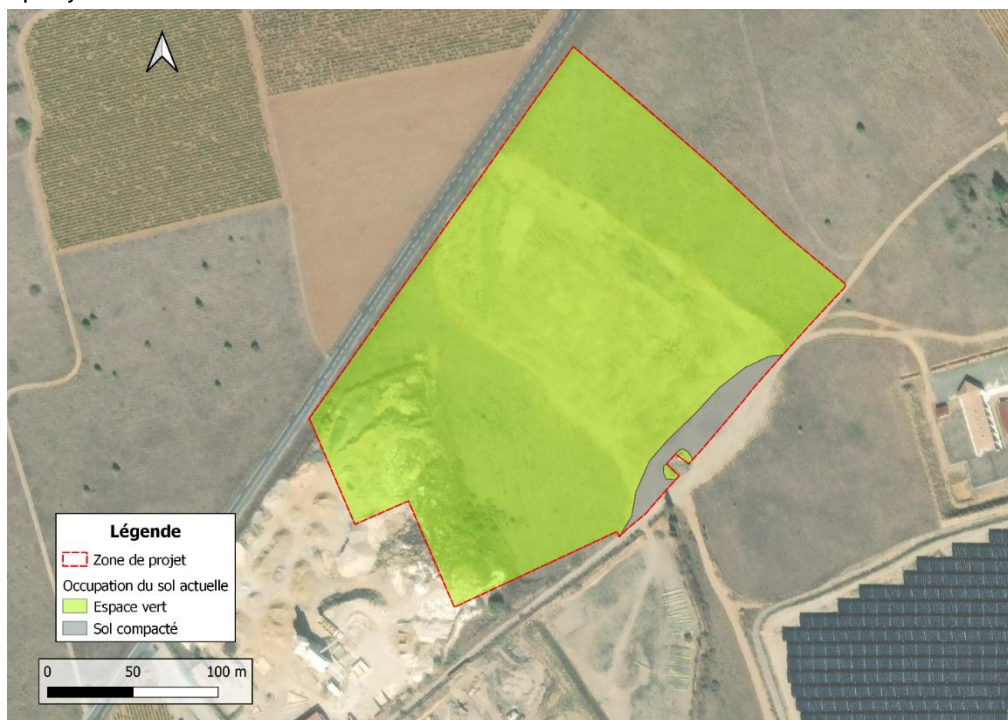


Figure 10 : Occupation du sol actuelle

Tableau 1 : Occupation du sol actuelle

OCCUPATION DU SOL ACTUELLE - BASSIN VERSANT D'ETUDE				
Zone de projet	TYPE DE SOL	SURFACE	COEFFICIENT D'IMPERMEABILISATION	SURFACE IMPERMEABLE
	Espace vert	51536 m2	0%	0 m2
	Sol compacté	1679 m2	80%	1343 m2
	TOTAL	53 215 m2	2.52 %	1343 m2

2.7. Captage AEP, Puits et Forage

Les forages F5, F6 et F7 du champ captant de Roqueferrande sont présents à environ 500 mètres au Sud-Est du projet.

Le projet est situé à l'extérieur de tout périmètre de protection de ces captages.

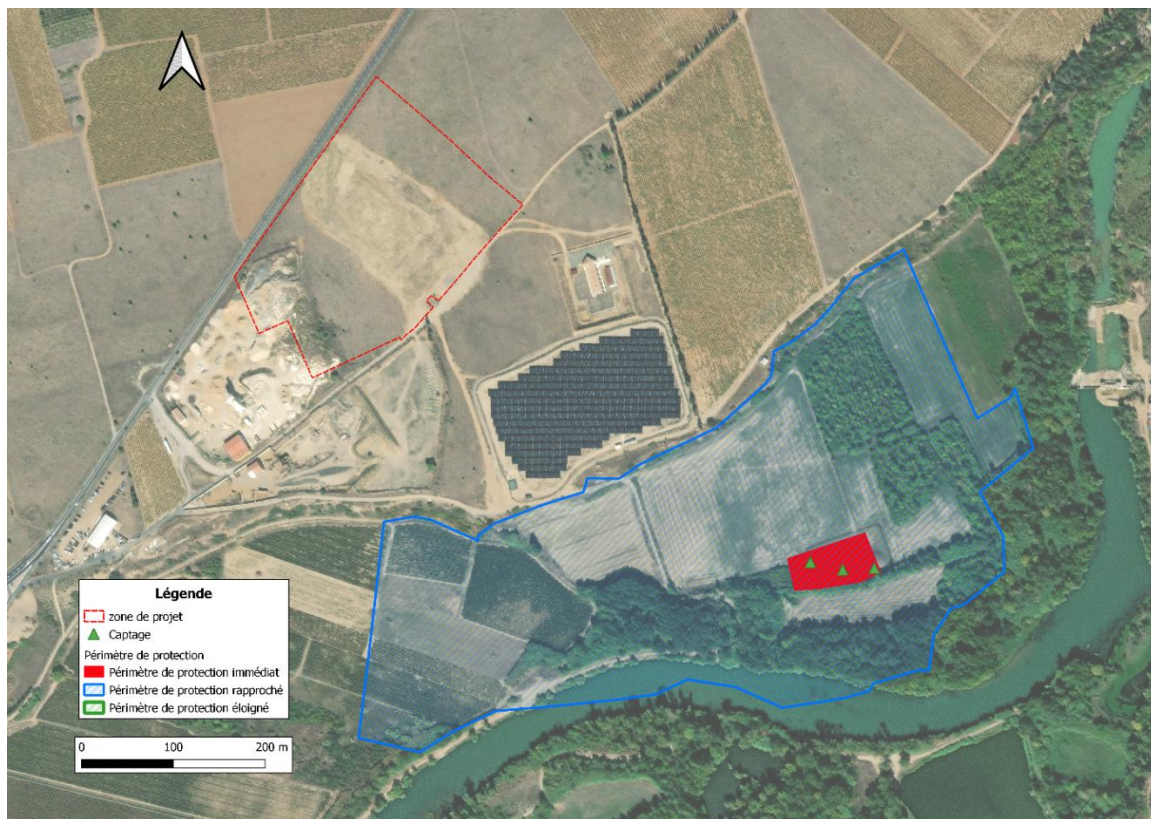


Figure 11 : Localisation des périmètres de captages autour de la zone de projet

Il est important de noter que la gestion des eaux pluviales peut entraîner des travaux et la pose d'une conduite dans le Périmètre de Protection Rapproché (PPR). La partie concernant l'installation et activités réglementées dans le PPR de la déclaration d'utilité publique (DUP) de ces captages indique :

« Les travaux hydrauliques (fouilles, tranchées, excavation, terrassements) ainsi que les travaux d'entretien des chemins et pistes sont tolérés, sous réserve que toutes mesures soient prises pour éviter les fuites de carburant ou d'huile, en particulier le stockage des fluides et le remplissage des engins doit être effectué à l'extérieur du P.P.R. ; de même les véhicules doivent être obligatoirement parkés, hors des heures d'utilisation, à l'extérieur du P.P.R. ; »

Les aménagements projetés devront respecter les prescriptions dictées par la DUP de ces captages.

2.8. Zones humides

La zone humide la plus proche se trouve à environ 430 m du projet, sur l'Orbieu.

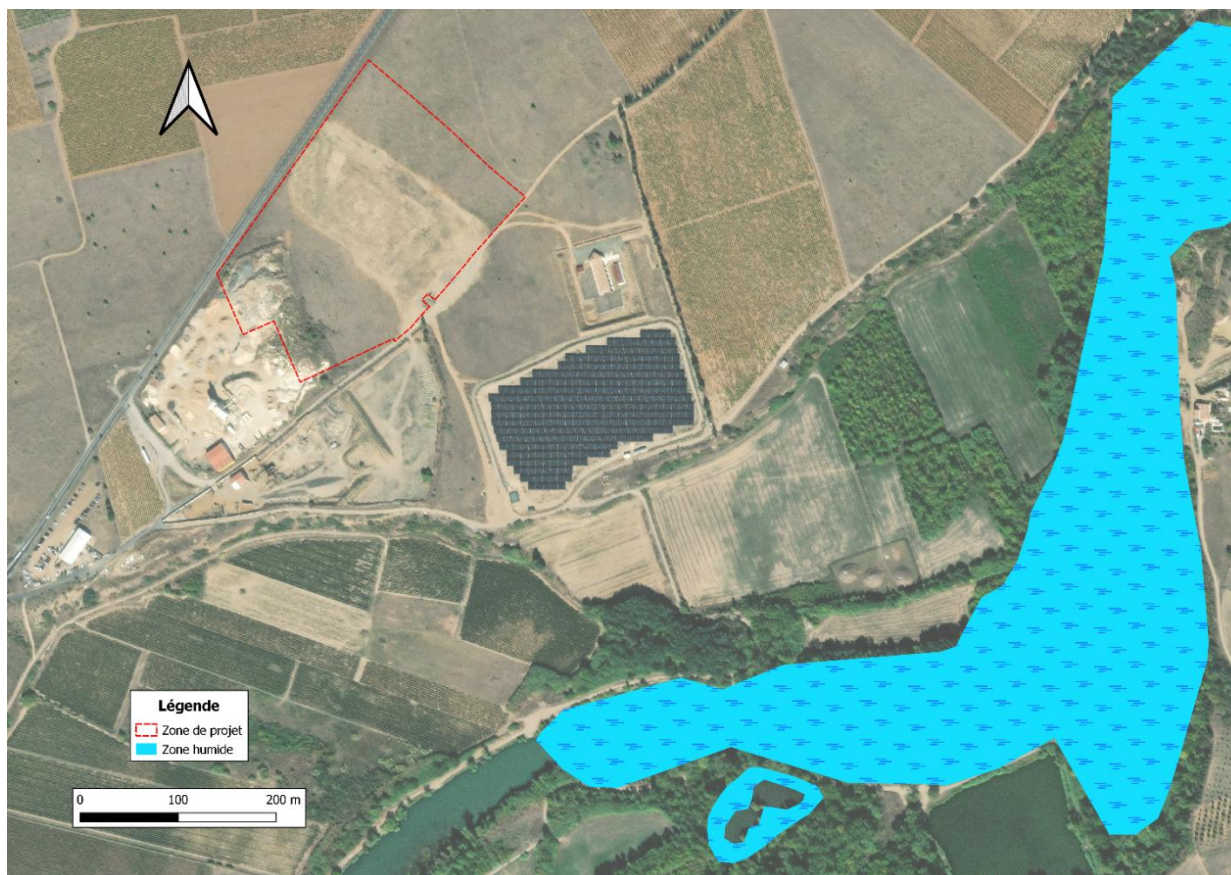


Figure 12 : Localisation des zones humides autour de la zone de projet

Il est important de noter que la gestion des eaux pluviales peut entraîner des travaux et la mise en place d'un exutoire dans la zone humide.



2.9. Conclusion de l'état des lieux hydraulique

- Le projet se trouve à proximité (environ 430m) de l'Orbieu mais n'est pas situé en zone inondable.
- En termes de ruissellement, la route départementale isole la zone de projet du ruissellement pluvial des terrains agricoles situés au Nord de la RD611.
- Le ruissellement pluvial généré par la zone de projet s'écoule de manière diffuse en se concentrant au droit des pieds de talus et des cheminements existants.
- Sur la zone de projet, le seul ouvrage pluvial présent est le fossé de la route départementale. Très peu d'ouvrages sont présents sur le secteur d'étude induisant un rejet pluvial superficiel dans l'Orbieu.
- La zone de projet se situe intégralement sur le bassin versant de l'Orbieu.

3. PRINCIPE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES PROJETE

3.1. Présentation des aménagements projetés

En état projeté, la zone de projet est organisée comme suit :

- X Une voirie principale traversant la zone du Nord-Ouest au Sud-Est reliée à la route départementale ;
- X Des lots à aménager de part et d'autre de la voirie ;
- X Un bassin de rétention situé au point bas du projet, à l'Est.

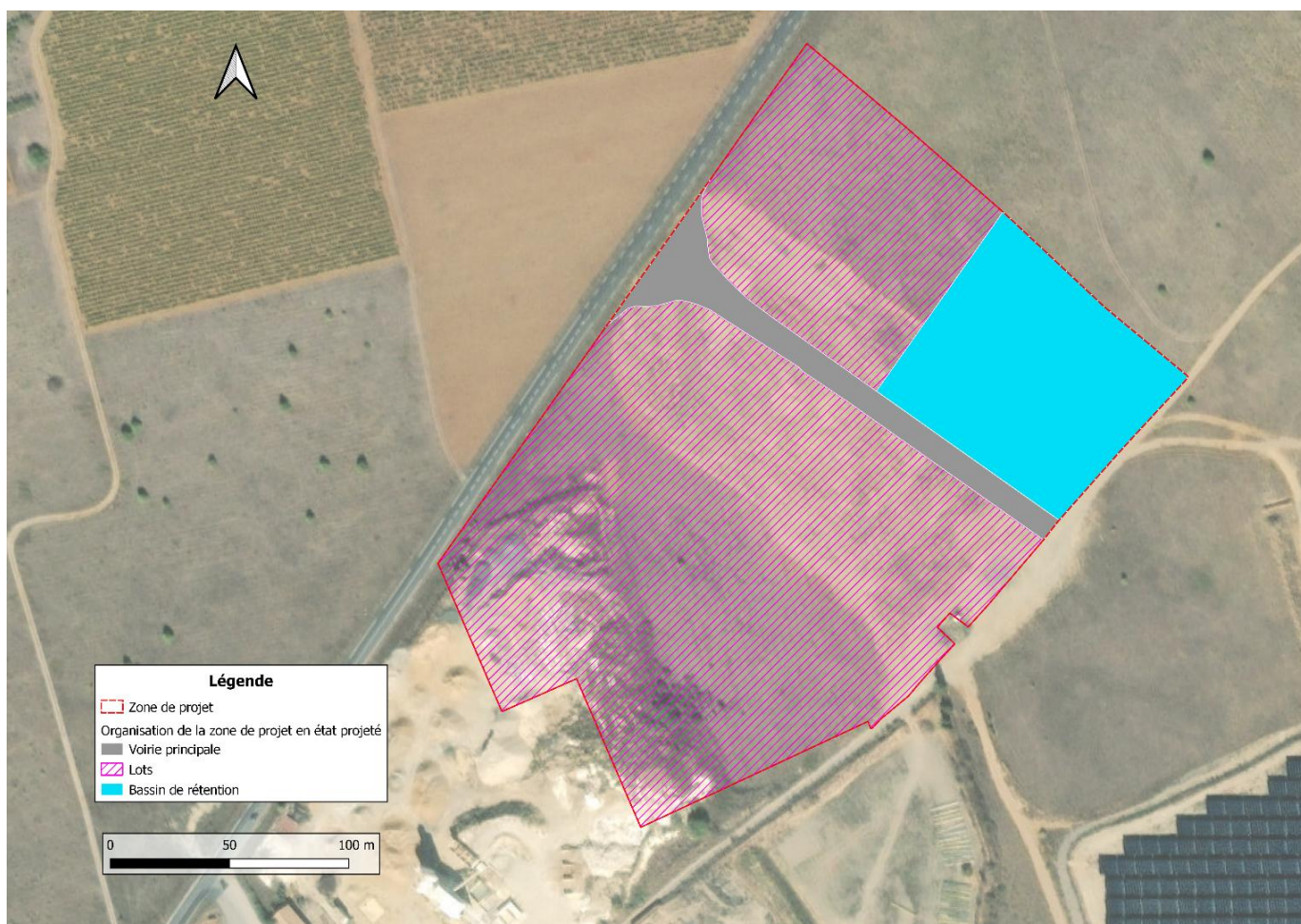


Figure 13 : Organisation de la zone de projet en état projeté



3.2. Principe de gestion des eaux pluviales

Plusieurs sujets rentrent en compte dans la gestion des eaux pluviales :

- 1° : les ouvrages pluviaux existants de la RD611 ;
- 2° : La collecte et le transport des eaux de ruissellement sur le projet ;
- 3° : Le stockage des eaux ;
- 4° : L'évacuation des eaux du projet.

Au vu du contexte local, deux possibilités de rejet des eaux pluviales sont à considérer. Ils sont similaires pour les sujets 1° à 3° et différent pour le sujet 4°. Les variantes sont les suivantes :

- 1° : Avec la création du Tourne-à-Gauche, le fossé le long de la route départementale sera interrompu. Une transparence hydraulique sera mise en place sous le croisement pour maintenir les écoulements du réseau d'eaux pluviales de la départementale. Le fossé existant de la RD sera conservé ;
- 2° : Un réseau de collecte enterré sous la voirie principale sera créé. Tous les lots seront raccordés sur ce réseau. Hors cas particulier, la collecte des eaux pluviales se fera dans le réseau jusqu'à l'occurrence décennale et les écoulements de surface seront dirigés vers l'unité de rétention jusqu'à l'occurrence centennale. Des fossés de collecte pourront être implantés en bordures Sud et Nord-Est du projet afin d'assurer l'orientation des eaux de ruissellement pluvial vers l'unité de rétention projetée ;
- 3° : Une unité de stockage sera mise en place dans l'emplacement prévu à cet effet dans l'organisation de la zone de projet ;

Variante 1 :

- 4° : L'évacuation des eaux peut se faire par infiltration dans l'unité de rétention. Cette solution est conditionnée par la capacité d'infiltration des eaux dans le sol. Des essais d'infiltration ont été menés afin de caractériser la perméabilité des sols en place. L'ouvrage de surverse fonctionnera gravitairement. Le rejet du débit de surverse se fera de manière diffuse sur l'actuelle voie de circulation en sol compacté au Sud de l'unité de rétention.

Variante 2 :

- 4° : L'évacuation des eaux peut se faire par une conduite enterrée longeant les chemins existants jusqu'à l'Orbieu situé à environ 430 mètres plus au Sud. Un exutoire du réseau sera créé à l'emplacement d'un exutoire naturel des eaux de ruissellement. L'ouvrage de surverse fonctionnera gravitairement. Le rejet du débit de surverse se fera de manière diffuse sur l'actuelle voie de circulation en sol compacté au Sud de l'unité de rétention.
- **Au total, le linéaire de réseau sera d'environ 700 m jusqu'à l'exutoire sur l'Orbieu.**

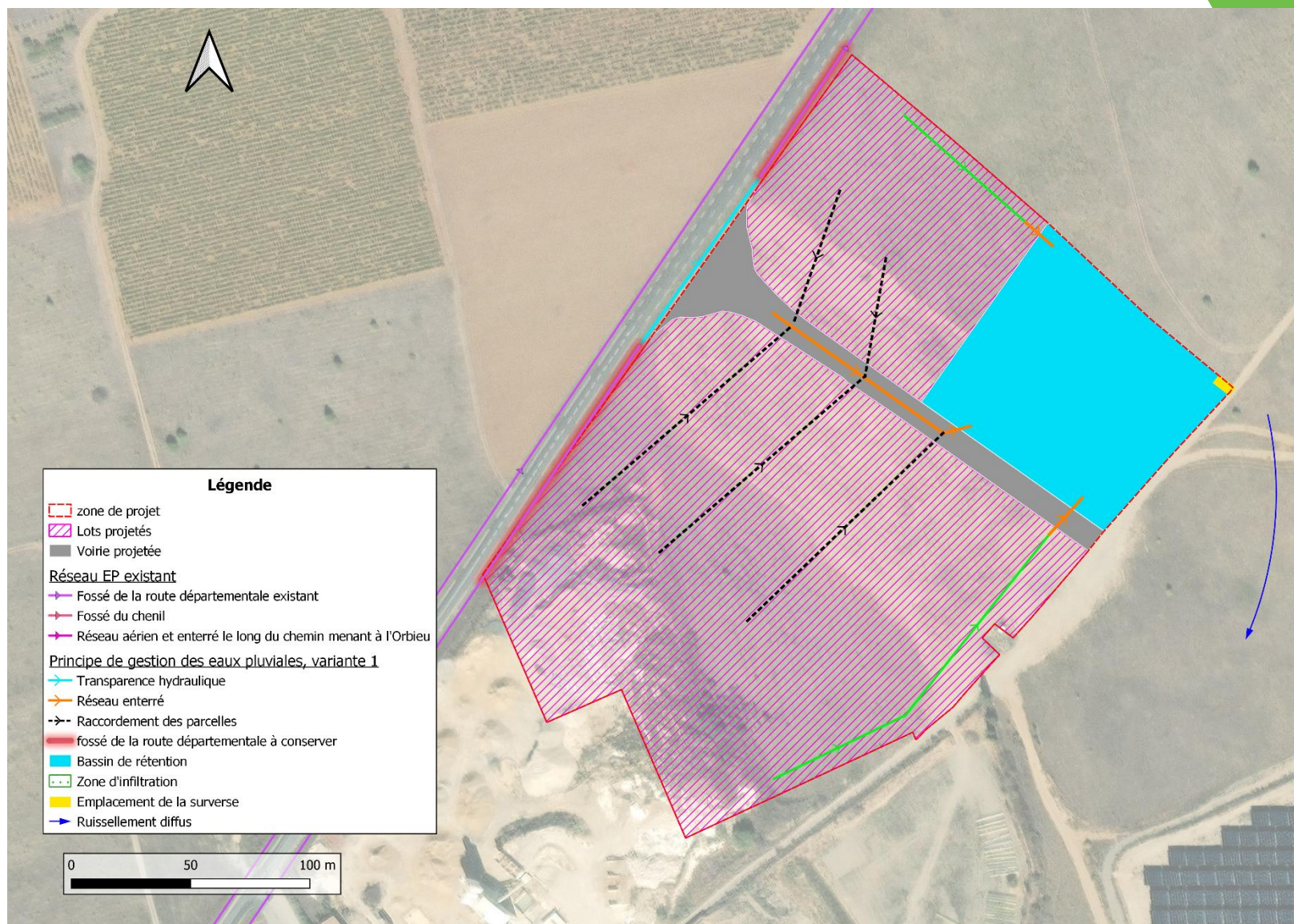


Figure 14 : Principe de gestion des eaux pluviales, variante 1

ETAT DES LIEUX HYDRAULIQUE ET PRINCIPE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES
Aménagement de la zone d'activité « les Cabanons de Bories »
BZ-10131

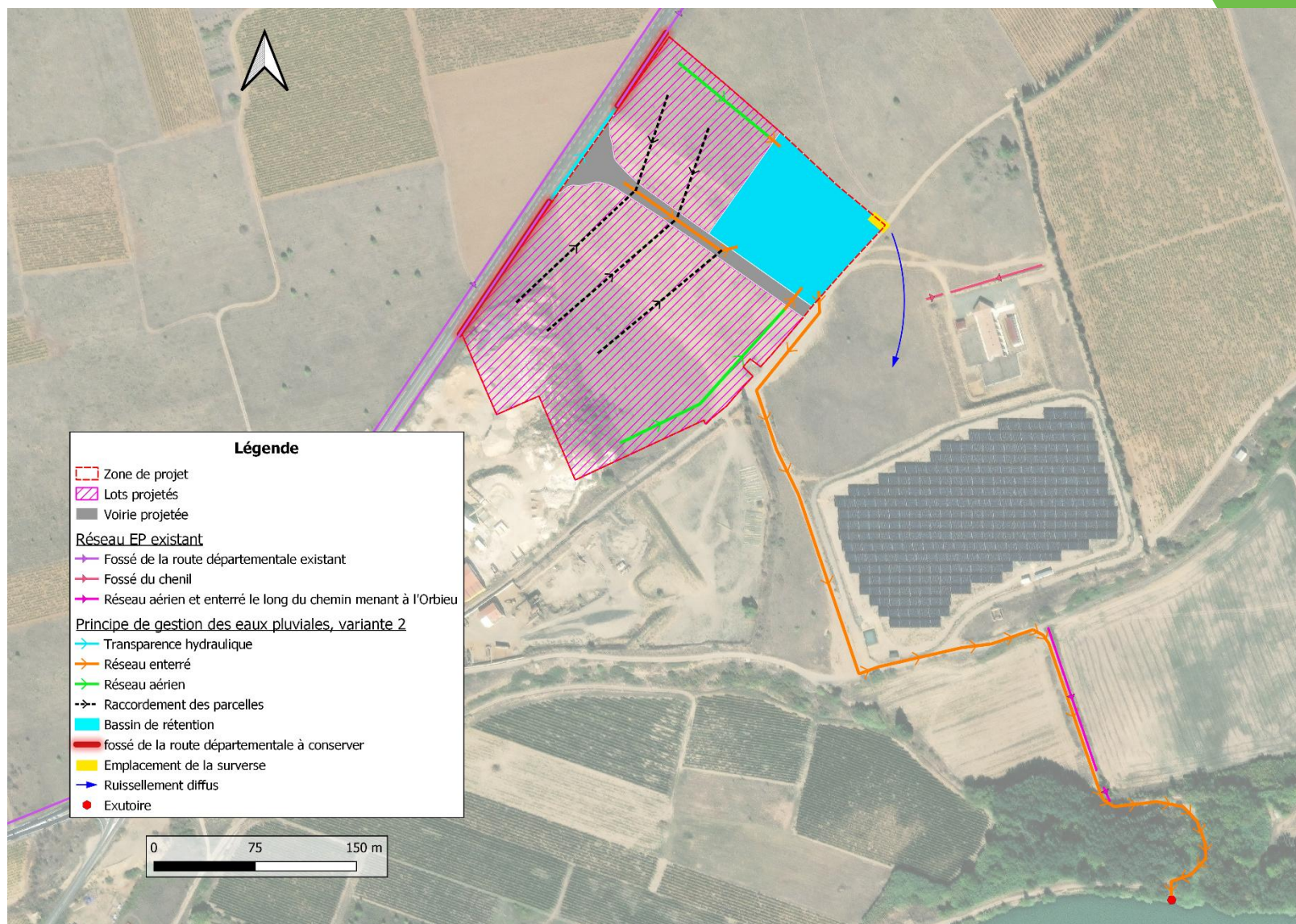


Figure 15 : Principe de gestion des eaux pluviales, variante 2

ETAT DES LIEUX HYDRAULIQUE ET PRINCIPE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES
Aménagement de la zone d'activité « les Cabanons de Bories »
BZ-10131



4. CADRE REGLEMENTAIRE D'INTERVENTION ET POURSUITES DES ETUDES

4.1. Cadre réglementaire d'intervention

Selon l'article R214-1 du code de l'environnement, est soumis à la loi sur l'eau tout projet s'inscrivant dans la rubrique suivante :

2.1.5.0 Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :

1° Supérieure ou égale à 20ha (A) ;

2° Supérieure à 1ha mais inférieure à 20ha (D).

La zone de projet s'étend sur une emprise d'environ 5.3 ha. Ce projet est donc soumis à la Loi sur l'eau, un dossier de déclaration devra être réalisé.

Pour permettre le dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales projetés et la réalisation d'un tel dossier loi sur l'eau, certaines investigations complémentaires et informations sont nécessaires. Ces différents points sont détaillés ci-dessous.

4.2. Investigations géotechniques réalisées

Pour permettre l'instruction du Dossier Loi sur l'Eau, des investigations géotechniques ont été réalisées sur la partie basse topographique de la zone de projet (au droit de l'implantation de l'unité de rétention projetée) afin de caractériser la perméabilité des sols en place et d'identifier le niveau de nappe d'eau souterraine.

Les sondages et essais suivants ont été réalisés :

- EgSolSud a réalisé des tests en décembre 2023 sur l'emprise projetée du bassin de rétention.
 - Les valeurs de perméabilité obtenues varient grandement, entre $2,1 \times 10^{-4}$ m/s et $4,3 \times 10^{-6}$ m/s. Il est délicat de déterminer une valeur représentative à partir de ces résultats.
 - Un niveau de nappe non stabilisé a été observé à 5,1 m de profondeur.
- AZUR Environnement a mené des investigations complémentaires en septembre 2025, afin de déterminer une valeur représentative de la perméabilité sur l'emprise projetée du bassin (ainsi que sur le reste de la ZAE dans l'optique d'y implanter un assainissement non collectif).
 - Les valeurs de perméabilité obtenues sont beaucoup plus homogènes, variant entre $1,5 \times 10^{-5}$ m/s et $1,6 \times 10^{-5}$ m/s.
 - Un facteur de sécurité de 50% sera pris en compte ; une perméabilité de $7,5 \times 10^{-6}$ m/s sera retenue pour le dimensionnement du bassin.
 - Aucune venue d'eau n'a été observée jusqu'à une profondeur de 2,5 m.

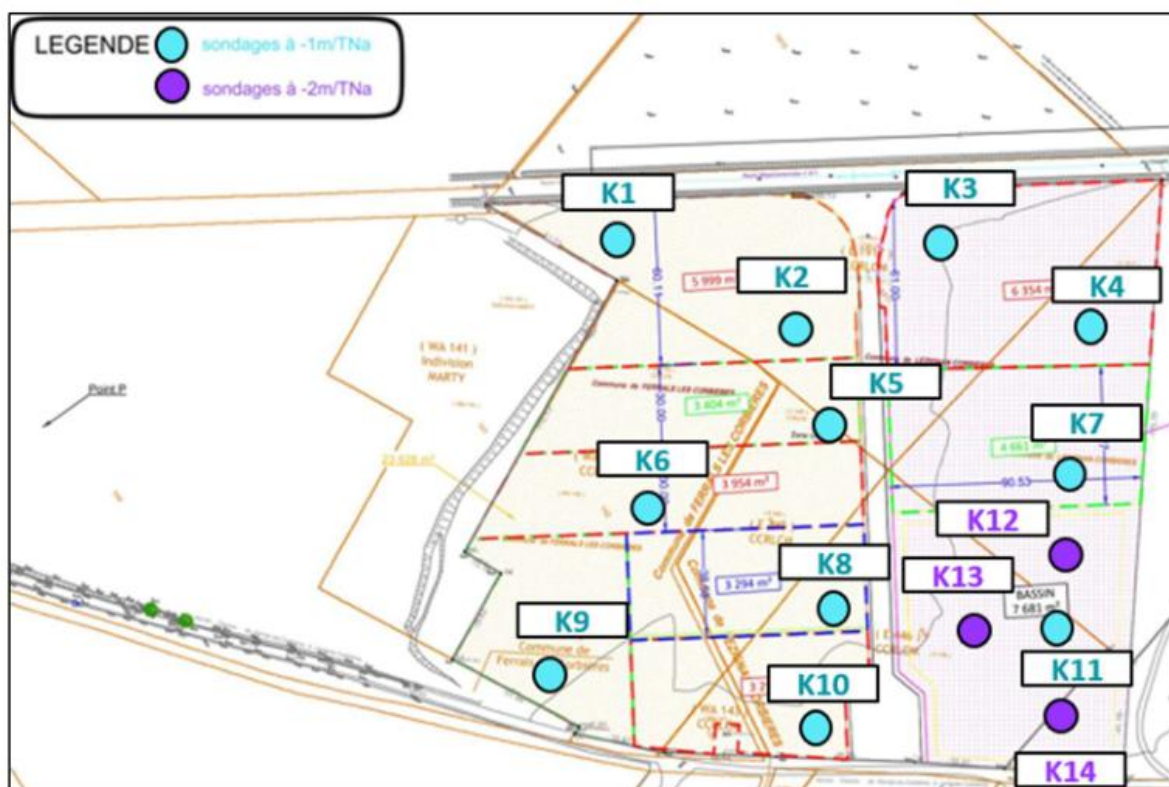


Figure 16 : Localisation des essais de perméabilité (Rapport de AZUR Environnement)

4.3. Plan de maîtrise foncière

Une des variantes pour la gestion des eaux pluviales nécessite la mise en place d'une conduite allant de l'unité de rétention jusqu'à l'Orbieu.

Afin de définir et valider le tracé de la potentielle conduite exutoire, il est nécessaire que la CC Région Lézignanaise Corbières Minervois établisse un plan précisant la maîtrise foncière à l'échelle du secteur jusqu'au cours d'eau.

4.1. Autorisation de busage du fossé de la RD611

Le Conseil Départemental de l'Aude doit être consulté concernant l'aménagement local du fossé départemental au droit de l'accès projeté. Son accord est nécessaire pour réaliser le busage pour le maintien des écoulements du fossé existant.

JUSTIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Aménagement de la zone d'activité
« les Cabanons de Bories »

Version	Date	Objet	Rédaction	Validation	
1	08/10/2025	Création	EDU	YBL	
					BE-10131



TABLE DES MATIERES

1.	JUSTIFICATION TECHNIQUE DE LA POSSIBILITE DE REALISATION DE L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF	3
2.	RESULTATS DES TESTS DE PERMEABILITE.....	4



1. JUSTIFICATION TECHNIQUE DE LA POSSIBILITE DE REALISATION DE L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Des tests de perméabilité ont été menés le 9 et 10 septembre 2025 afin de caractériser la perméabilité du sol et valider la faisabilité technique de la réalisation d'un assainissement non collectif à la parcelle.

Les différents tests sont présentés au paragraphe n°2. La conclusion de ces tests est la suivante :

Dans l'ensemble les perméabilités sont homogènes et comprises entre :

- 35 mm/h et 98 mm/h, pour une profondeur de 150cm,
- 54 mm/h et 58 mm/h, pour une profondeur de 250cm,

La nature du sol est homogène hormis sur la partie sud-est du projet.

La faisabilité de l'épuration des eaux usées par des dispositifs non collectifs peut-être analysée à travers plusieurs critères, définissant un indice S.E.R.P :

- **Sol** : caractérisation de la nature du sol et de sa perméabilité ;
- **Eau** : caractérisation de l'hydromorphie, visant à évaluer la présence d'eau dans le sol ;
- **Roche** : définition de la nature du substratum rocheux, et de sa capacité vis-à-vis de l'infiltration ;
- **Pente** : évaluation de la pente : des systèmes peuvent être adaptés pour des pentes jusqu'à 10-15 %.

En fonction des réponses à ces différents critères, des dispositifs adaptés d'assainissement individuel doivent être proposés, où l'assainissement non collectif doit être proscrit en cas de terrains tout à fait défavorables.

Echelle de classification des indices SERP :

	Code : 1 Favorable	Code : 2 Moyen	Code : 3 Défavorable
Sol (S) ; K en mm/h	15 < K < 500	K > 500	K < 15
Eau (E) ; Profondeur minimale des nappes (m)	1,20	1,20 à 0,80	< 0,80
Roche (R) ; Profondeur (m)	1,20	0,60 à 1,20	< 0,60
Pente (P) %	2	2 à 10	> 10

La perméabilité du sol est favorable car comprise entre 15 et 500 mm/h, comme préconisé par la méthode SERP.



2.RESULTATS DES TESTS DE PERMEABILITE



Département de L'AUDE
Commune de LEZIGNAN-CORBIERES



ETUDE DE SOL

Tests de perméabilité - ZA Les Cabanons de Bories

Rapport d'intervention

SEPTEMBRE 2025

- **Pédologie**

La nature du sol est homogène, une couche de terre végétale est comprise entre 0 et 10cm et une texture à tendance limono-sableuse est comprise entre 10 et 250cm de profondeur sur l'ensemble du projet hormis la partie sud-est où un mélange argileux a pu être observé sur la totalité des sondages de cette zone.

- **Résultats :**

Les résultats des tests de perméabilité sont indiqués dans le tableau ci-après :

Numéro	Résultat	Profondeur du test
K1	94 mm/h	150 cm
K2	88 mm/h	150 cm
K3	98 mm/h	150 cm
K4	94 mm/h	150 cm
K5	90 mm/h	150 cm
K6	90 mm/h	150 cm
K7	75 mm/h	150 cm
K8	35 mm/h	150 cm
K9	44 mm/h	150 cm
K10	37 mm/h	150 cm
K11	55 mm/h	150 cm
K12	54 mm/h	250 cm
K13	58 mm/h	250 cm
K14	57 mm/h	250 cm

- **Conclusion :**

→ Dans l'ensemble les perméabilités sont homogènes et comprises entre :

- 35 mm/h et 98 mm/h, pour une profondeur de 150cm,

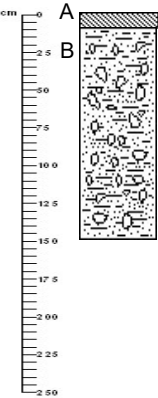
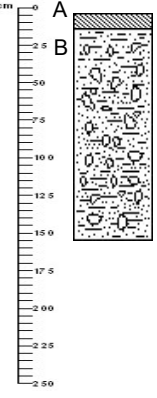
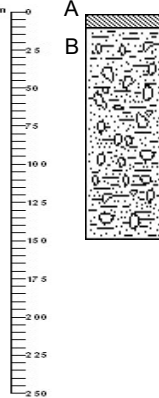
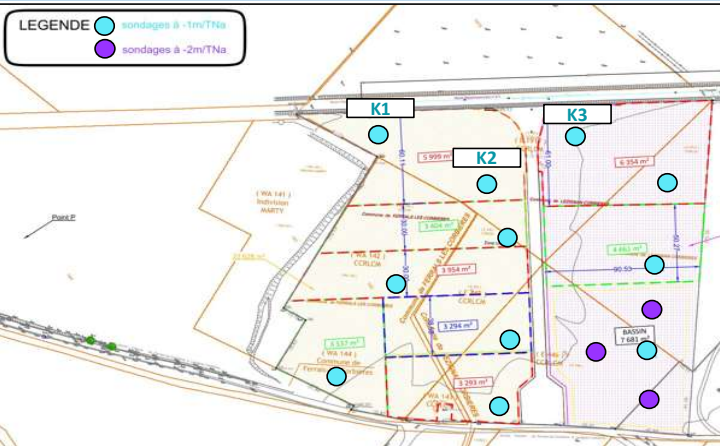
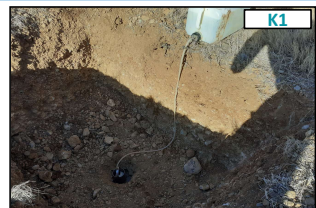
- 54 mm/h et 58 mm/h, pour une profondeur de 250cm,

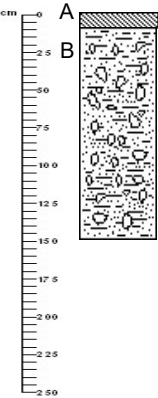
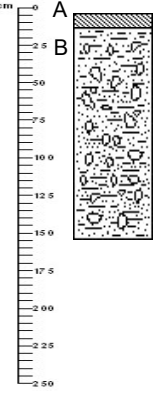
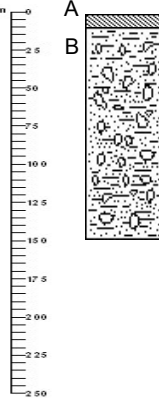
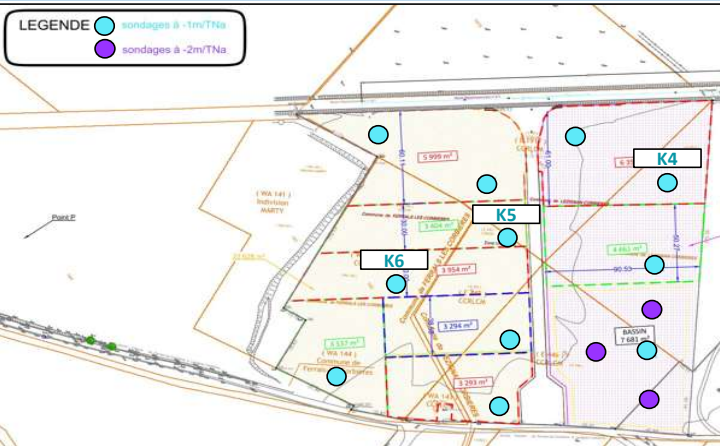
→ La nature du sol est homogène hormis sur la partie sud-est du projet.

- **Annexes :**

Le document annexé est :

1. Fiches d'analyse et de mesures de sol.

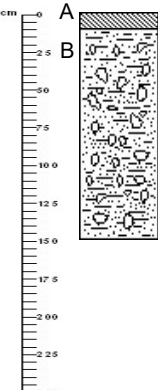
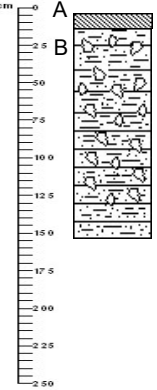
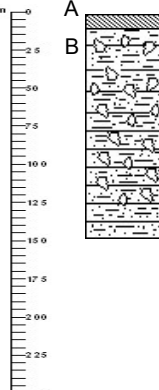
FICHE PEDOLOGIQUE 1							
Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois - ZA Les Cabanons de Bories							
Commune	Date d'intervention	Maître d'Ouvrage		Maître d'Œuvre		Technicien	
Lézignan-Corbières	9 et 10 septembre 2025	CCRLCM		Cabinet d'études GAXIEU		Clément BOYER	
PROFIL PEDOLOGIQUE K1 Fosse pédologique		PROFIL PEDOLOGIQUE K2 Fosse pédologique		PROFIL PEDOLOGIQUE K3 Fosse pédologique			
 A 0-10cm Texture : Terre végétale Structure : Grenue Couleur : Brun Présence de cailloux : Oui B 10-150cm Texture : Limono-sableux Structure : Grenue Couleur : Brun Présence de cailloux : Oui		 A 0-10cm Texture : Terre végétale Structure : Grenue Couleur : Brun Présence de cailloux : Oui B 10-150cm Texture : Limono-sableux Structure : Grenue Couleur : Brun Présence de cailloux : Oui		 A 0-10cm Texture : Terre végétale Structure : Grenue Couleur : Brun Présence de cailloux : Oui B 10-150cm Texture : Limono-sableux Structure : Grenue Couleur : Brun Présence de cailloux : Oui			
Numéro	Méthode	Résultat	Profondeur du test	Pente du terrain	Zone inondable	Roche mère	Nappe
K1	Porchet	94 mm/h	150 cm	Faible	Non	Non observée	Non observée
K2		88 mm/h	150 cm	Faible			
K3		98 mm/h	150 cm	Faible			
LOCALISATION SUR EXTRAIT CADASTRAL				Photos			
				  			
Remarques							
							

FICHE PEDOLOGIQUE 2								
Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois - ZA Les Cabanons de Bories								
Commune	Date d'intervention	Maître d'Ouvrage		Maître d'Œuvre		Technicien		
Lézignan-Corbières	9 et 10 septembre 2025	CCRLCM		Cabinet d'études GAXIEU		Clément BOYER		
PROFIL PEDOLOGIQUE K4 Fosse pédologique		PROFIL PEDOLOGIQUE K5 Fosse pédologique		PROFIL PEDOLOGIQUE K6 Fosse pédologique				
 A 0-10cm Texture : Terre végétale Structure : Grenue Couleur : Brun Présence de cailloux : Oui B 10-150cm Texture : Limono-sableux Structure : Grenue Couleur : Brun Présence de cailloux : Oui		 A 0-10cm Texture : Terre végétale Structure : Grenue Couleur : Brun Présence de cailloux : Oui B 10-150cm Texture : Limono-sableux Structure : Grenue Couleur : Brun Présence de cailloux : Oui		 A 0-10cm Texture : Terre végétale Structure : Grenue Couleur : Brun Présence de cailloux : Oui B 10-150cm Texture : Limono-sableux Structure : Grenue Couleur : Brun Présence de cailloux : Oui				
Numéro	Méthode	Résultat	Profondeur du test	Pente du terrain		Zone inondable	Roche mère	Nappe
K4	Porchet	94 mm/h	150 cm	Faible		Non	Non observée	Non observée
K5		90 mm/h	150 cm	Faible				
K6		90 mm/h	150 cm	Faible				
LOCALISATION SUR EXTRAIT CADASTRAL				Photos				
				  				
Remarques								
								

FICHE PEDOLOGIQUE 3

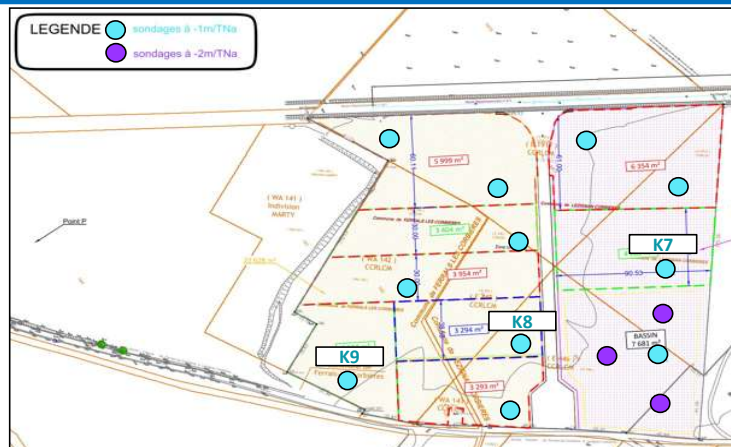
Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois - ZA Les Cabanons de Bories

Commune	Date d'intervention	Maître d'Ouvrage	Maître d'Œuvre	Technicien
Lézignan-Corbières	9 et 10 septembre 2025	CCRLCM	Cabinet d'études GAXIEU	Clément BOYER

PROFIL PEDOLOGIQUE K7 Fosse pédologique		PROFIL PEDOLOGIQUE K8 Fosse pédologique		PROFIL PEDOLOGIQUE K9 Fosse pédologique	
	A 0-10cm Texture : Terre végétale Structure : Grenue Couleur : Brun Présence de cailloux : Oui		A 0-10cm Texture : Terre végétale Structure : Grenue Couleur : Brun Présence de cailloux : Oui		A 0-10cm Texture : Terre végétale Structure : Grenue Couleur : Brun Présence de cailloux : Oui
	B 10-150cm Texture : Limono-sableux Structure : Grenue Couleur : Brun Présence de cailloux : Oui		B 10-150cm Texture : Limono-argileux-sableux Structure : Grenue Couleur : Brun Présence de cailloux : Oui		B 10-150cm Texture : Limono-argileux-sableux Structure : Grenue Couleur : Brun Présence de cailloux : Oui

Numéro	Méthode	Résultat	Profondeur du test	Pente du terrain	Zone inondable	Roche mère	Nappe
K7	Porchet	75 mm/h	150 cm	Faible	Non	Non observée	Non observée
K8		35 mm/h	150 cm	Faible			
K9		44 mm/h	150 cm	Faible			

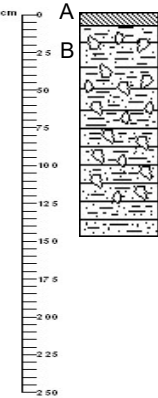
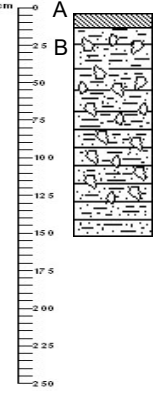
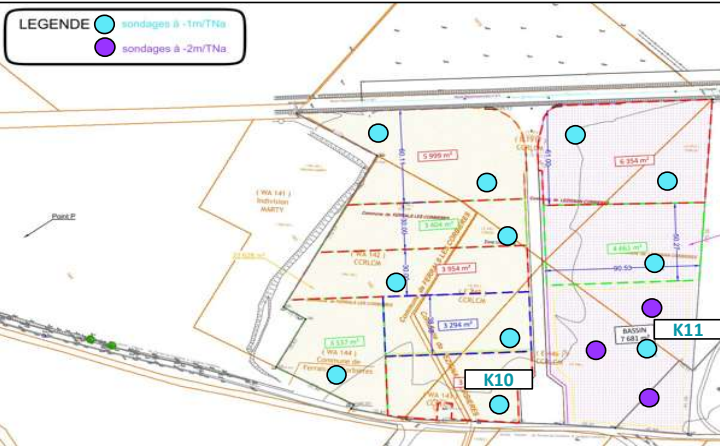
LOCALISATION SUR EXTRAIT CADASTRAL

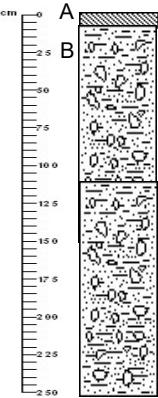
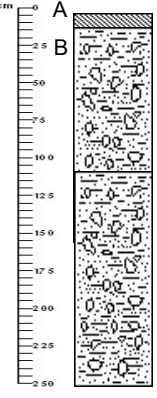
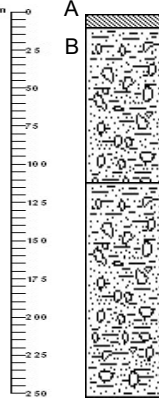
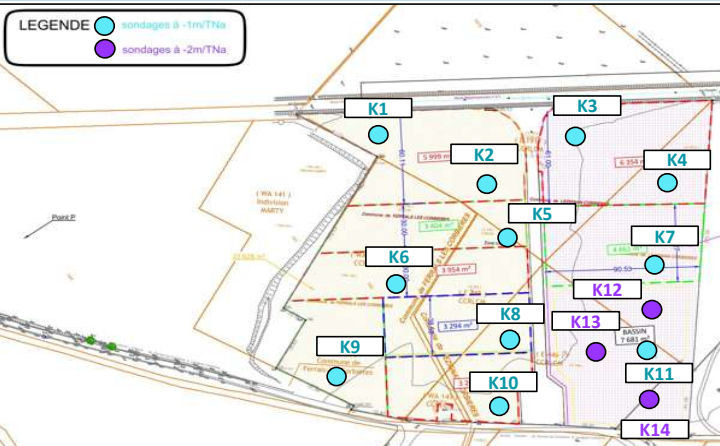


Photos



Remarques

FICHE PEDOLOGIQUE 4							
Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois - ZA Les Cabanons de Bories							
Commune	Date d'intervention	Maître d'Ouvrage		Maître d'Œuvre	Technicien		
Lézignan-Corbières	9 et 10 septembre 2025	CCRLCM		Cabinet d'études GAXIEU	Clément BOYER		
PROFIL PEDOLOGIQUE K10 Fosse pédologique		PROFIL PEDOLOGIQUE K11 Fosse pédologique					
 A 0-10cm Texture : Terre végétale Structure : Grenue Couleur : Brun Présence de cailloux : Oui B 10-150cm Texture : Limono-argileux-sableux Structure : Grenue Couleur : Brun Présence de cailloux : Oui		 A 0-10cm Texture : Terre végétale Structure : Grenue Couleur : Brun Présence de cailloux : Oui B 10-150cm Texture : Limono-argileux-sableux Structure : Grenue Couleur : Brun Présence de cailloux : Oui					
Numéro	Méthode	Résultat	Profondeur du test	Pente du terrain	Zone inondable	Roche mère	Nappe
K10	Porchet	37 mm/h	150 cm	Faible	Non	Non observée	Non observée
K11		55 mm/h	150 cm	Faible			
LOCALISATION SUR EXTRAIT CADASTRAL				Photos			
				 			
Remarques							
							

FICHE PEDOLOGIQUE 5							
Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois - ZA Les Cabanons de Bories							
Commune	Date d'intervention	Maître d'Ouvrage	Maître d'Œuvre	Technicien			
Lézignan-Corbières	9 et 10 septembre 2025	CCRLCM	Cabinet d'études GAXIEU	Clément BOYER			
PROFIL PEDOLOGIQUE K12 Fosse pédologique		PROFIL PEDOLOGIQUE K13 Fosse pédologique		PROFIL PEDOLOGIQUE K14 Fosse pédologique			
 A 0-10cm Texture : Terre végétale Structure : Grenue Couleur : Brun Présence de cailloux : Oui B 10-250cm Texture : Limono-sableux Structure : Grenue Couleur : Brun Présence de cailloux : Oui		 A 0-10cm Texture : Terre végétale Structure : Grenue Couleur : Brun Présence de cailloux : Oui B 10-250cm Texture : Limono-sableux Structure : Grenue Couleur : Brun Présence de cailloux : Oui		 A 0-10cm Texture : Terre végétale Structure : Grenue Couleur : Brun Présence de cailloux : Oui B 10-250cm Texture : Limono-sableux Structure : Grenue Couleur : Brun Présence de cailloux : Oui			
Numéro	Méthode	Résultat	Profondeur du test	Pente du terrain	Zone inondable	Roche mère	Nappe
K12	Porchet	54 mm/h	250 cm	Faible	Non	Non observée	Non observée
K13		58 mm/h	250 cm	Faible			
K14		57 mm/h	250 cm	Faible			
LOCALISATION SUR EXTRAIT CADASTRAL				Photos			
 LEGENDE ● sondages à -1m/TNA ● sondages à -2m/TNA				  			
Remarques							
							